



RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01204
Numéro SIREN : 384 748 836
Nom ou dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2015 sous le numéro de dépôt A2015/006778

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1211334

Dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES
Adresse : 65 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 2001B01204
n° d'identification : 384 748 836
n° de dépôt : A2015/006778
Date du dépôt : 22/07/2015

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/06/2015



1211334

21 JUL. 2015

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 euros
Siège social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE

Sous le N°

6118

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze
Le vingt cinq juin à neuf heures,

Les associés de la société « AUDITS ET PARTENAIRES », société par actions simplifiée au capital de 633 612 euros, divisé en 2 779 actions de 228 euros, dont le siège social est à MEYLAN (38240), 65 Boulevard des Alpes, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à SEYSSINET-PARISSET (38170), La Tuilerie II, 4 Rue Paul Valérien Perrin, sur convocation faite par Monsieur Jean-Philippe BRET, Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe BRET, en sa qualité de Président de la Société.

la SARL " AUDIT DAUPHINE", Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR représentant la SARL « EXIGO » est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des 2779 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2014,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

!!
SOT

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Démission de Madame Françoise DAUJAT de ses fonctions de Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Madame Françoise DAUJAT de ses fonctions de directeur général de la société au 30 juin 2015 et la remercie vivement de sa collaboration.

Cette résolution est adoptée - ~~rejetée / par voix contre~~ à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée - ~~rejetée / par voix contre~~ à l'unanimité.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Philippe BRET

Le secrétaire
Eric VIEUX-MELCHIOR

Le Scrutateur
P. La SARL « EXIGO »
Eric VIEUX-MELCHIOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... GRENoble



1211333

Dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES
Adresse : 65 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 2001B01204
n° d'identification : 384 748 836
n° de dépôt : A2015/006778
Date du dépôt : 22/07/2015

Pièce : Lettre de démission du 25/06/2015



1211333

21 JUIL. 2015

Madame Françoise DAUJAT
65 Boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Sous le N°6118.....

Société AUDIT ET PARTENAIRES
65 Boulevard des Alpes

38240 MEYLAN

Seyssinet, le 25 juin 2015

Objet : Démission de mes fonctions de directeur général

Messieurs,

Je vous informe par la présente que je démissionne de mes fonctions de directeur général, à compter du 30 Juin 2015.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir procéder aux formalités consécutives à ma démission et ce dans vos délais les meilleurs.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Françoise DAUJAT